

Bruxelles, le 16 Janvier 1850.

N^o 1373
de Dépt. 2^e Série.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
N^o 268

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

5-DIVISION

N^o 5134.

B. On est prié de rappeler dans la réponse : le chiffre de la Division, ainsi que le N^o d'enregistrement.

ANNEXE.

Messieurs,

Il existe dans une église de Nivelles des bas-reliefs du VII^e siècle qui paraissent offrir un grand intérêt et qu'il est question de mouler, afin que les musées de l'Etat & les collections des Académies puissent en avoir le modèle.

A cet effet, je vous invite à mettre le mouleur qui est attaché à votre établissement à la disposition de M^r le Président de la Commission royale des monuments, qui lui donnera des instructions.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

W. D'Anvers

A la Commission administrative du
Musée royal de Peinture & de Sculpture de Belgique.